



Généralités

Période couverte par votre Communication sur le progrès (COP)

Du : 16 mars 2010 Au : 16 mars 2011

Principes relatifs aux droits de l'Homme

Évaluation, politique et objectifs

L'évaluation des risques encourus par notre société concernant le non respect des droits de l'homme réside essentiellement au niveau des tierces parties.

Notre politique d'entreprise s'attache à notre volonté de faire respecter les droits de l'homme dans notre organisation ainsi que dans notre sphère d'influence.

France Sécurité considère ses fournisseurs comme des associés et travaille avec eux pour améliorer la livraison des produits et les services conformément à la politique de la société.

France Sécurité s'est investi dans le travail avec ses fournisseurs pour s'assurer que le bien-être des employés et les conditions de travail tout au long de la chaîne répondent aux règles en vigueur.

Mise en œuvre

Notre politique d'engagement du respect des droits de l'homme est communiqué lors de l'intégration des nouveaux salariés.

Elle est de plus affichée sur chaque site.

Nous sollicitons nos fournisseurs à s'engager dans l'adoption des principes du Pacte Mondial relatif aux droits de l'homme.

Cela se traduit par un questionnaire d'homologation et d'évaluation dans lequel on retrouve entre autre la conformité de leurs produits aux normes, à l'éthique et, aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que la garantie des règles suivantes : pas de travail des enfants, pas de travail forcé, respect du droit, d'association, du temps de travail, à négocier collectivement, pas de discrimination en raison du sexe, de la race ou tout autre motif.

Périodiquement nous réitérons nos demandes d'engagement auprès de nos fournisseurs.

La direction des achats rencontre régulièrement les fournisseurs pour assurer le suivi de leurs prestations, tant d'un point de vue économique que social et environnemental.

Mesure des résultats

Nous n'avons pas enregistré de violation des droits de l'homme sur la période.

L'ensemble de nos fournisseurs se sont engagés à respecter les droits de l'homme.



Principes relatifs au droit du travail

Évaluation, politique et objectifs

France Sécurité respecte des règles de conduite professionnelle qui visent le comportement attendu de chaque employé et couvrent les domaines de conflits d'intérêt, de conformité aux lois, règles et règlements, de protection de l'information confidentielle, de protection et d'utilisation appropriée des biens des sociétés, de relation avec les clients, fournisseurs et employés, de conformité au code du travail et de remontées de tout comportement non conforme.

France Sécurité garantit les règles suivantes sur l'ensemble de ses sites :

- Pas de travail des enfants,
- Pas de travail forcé,
- Respect du droit d'association, du temps de travail, à négocier collectivement,
- Pas de discrimination en raison du sexe, de la race ou de tout autre motif.

Des réunions mensuelles du comité d'entreprise et des Délégués du Personnel, et trimestrielles du CHSCT, ont lieu dans un souci de transparence et d'amélioration.

Mise en œuvre

Nous avons sur 2010, procédé au recrutement d'un Directeur des ressources humaines afin de mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences.

Nous avons également mis en place 3 commissions sur :

- L'égalité professionnelle (Parité Hommes-Femmes)
- La formation
- La place des seniors dans la société

Une Hot Line « Exprimez-vous » a été mise en place afin de permettre aux employés de s'exprimer librement sur des agissements contraire à notre code de déontologie.

Les réunions du comité d'entreprise et des délégués du personnel sont tenues tous les mois.
Les réunions du CHSCT ont lieu par trimestre.

Nous demandons à nos fournisseurs de s'engager sur les respects des principes relatifs au droit du travail.

Nous sollicitons systématiquement, lors de nos recrutements les cellules emploi des personnes handicapées.

Mesure des résultats

Les NAO pour l'année 2011, ont été négociées fin 2010. Cet accord a été signé par la représentation syndicale au sein de France Sécurité.

Le nombre de travailleurs handicapés a progressé dans nos effectifs (éléments de comparaison entre 2009 et 2010).

Nous avons mis en place un tableau de bord de suivi des effectifs nous permettant de suivre et de comparer d'une année sur l'autre les éléments suivants : répartition Hommes-Femmes (2010 : 48% de femmes dans nos effectifs), des travailleurs handicapés, la répartition des Hommes et des femmes dans les différentes fonctions, niveaux et échelons.

Nous n'avons pas enregistré d'appel sur la Hot Line « Exprimez-vous » sur la période.



Principes relatifs à l'environnement

Évaluation, politique et objectifs

Depuis de nombreuses années, France Sécurité, essaie de réduire son impact sur l'environnement en s'obligeant de façon permanente à une amélioration continue.

Chaque entité opérationnelle est responsable :

- de l'identification des incidences, quelles qu'elles soient, liées à ses activités, produits et services, défavorables sur l'environnement,
- de leur contrôle en développant, en mettant en application et en maintenant les systèmes de management conformes à cette politique en incluant les besoins de leurs clients.

Notre objectif 2011 est de définir une politique Responsabilité Sociétale sous le référentiel ISO 26000. Un plan d'actions sera établi courant 2011.

Mise en œuvre

Afin de réduire l'impact de notre activité sur l'environnement, nous développons l'échange de données avec nos clients et fournisseurs par le biais de l'EDI. Cette action nous permettra de réduire considérablement notre consommation de papier et nos déchets.

Afin de sensibiliser le personnel de France Sécurité, nous avons engagé une campagne de communication sur le développement Durable.

Ces communications sont intégrées dans une rubrique « le geste simple du développement durable », diffusée au personnel France Sécurité dans la news mensuelle. Les objectifs de ces messages sont de faire prendre conscience au personnel de France Sécurité de la nécessité de réduire nos déchets, nos consommations d'énergie et les impacts de notre activité sur l'environnement.

Nous utilisons pour la préparation de nos commandes des cartons recyclés.

Nous engageons et soutenons le personnel de France Sécurité à participer à des manifestations caritatives dans le cadre de notre investissement responsable

Le choix des véhicules se fait dans la préoccupation de réduire nos émissions de CO².

Mesure des résultats

Le personnel de France Sécurité a participé à deux manifestations.

France Sécurité a décidé d'évaluer l'impact de notre activité sur l'environnement au travers des indicateurs de consommation énergétiques (électricité, eau, gaz, fioul et carburant), de mesure de la taxe carbone et de suivi de la production de déchets.



Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Évaluation, politique et objectifs

Notre politique de lutte contre la corruption est stipulée dans notre code de déontologie

Conflits d'intérêt

Tous les employés doivent éviter les situations où leurs intérêts personnels risquent d'entrer en conflit, ou semblent entrer en conflit avec les intérêts de la société. Notre réputation dépend non seulement de la haute qualité de nos services et produits, mais aussi de la façon dont nous menons nos relations avec les fournisseurs, les fonctionnaires du gouvernement, les organisations et toute personne ou organisation externe à la société. Chaque employé(e) doit s'assurer que sa conduite ne lui donne pas, ou ne semble pas lui donner un avantage personnel aux dépens de la société ou d'un contact commercial externe.

Emettre ou recevoir des paiements ou incitations illégaux, tels que des pots-de-vin, est contraire à la charte de la société ; les fonds et les ressources de la société ne devront pas être utilisés directement ni indirectement dans ce but.

Relations avec les clients et les fournisseurs

Chaque employé(e) doit s'assurer qu'aucun compromis n'a été fait concernant les principes stricts régissant la qualité de nos services et produits et que tous les aspects de nos opérations ayant un impact sur la qualité soutiennent et reflètent ces principes. Personne ne doit profiter injustement d'une autre personne par manipulation, dissimulation, abus d'informations privilégiées ou présentation erronée de faits matériels.

Le don et la réception de cadeaux, invitations et avantages entre employés et fournisseurs ou autres personnes externes au groupe représentent une source potentielle de conflit d'intérêt. Tout cadeau significatif, considéré comme ayant influencé une prise de décision, est inacceptable

Mise en œuvre

Le code de déontologie est communiqué lors de l'intégration des nouveaux salariés.

Il est affiché dans chaque site.

Une communication a été réalisée lors du comité de direction afin de rappeler nos principes de lutte contre la corruption.

Une demande d'acceptation de cadeau a été mise en place. Cette demande est à faire auprès de la Direction.

Un rappel de nos principes a été réalisé auprès de nos fournisseurs.

La mise en place de la Hot Line « Exprimez-vous » permet au personnel de France Sécurité d'alerter librement la Direction des agissements contraire à notre code de déontologie.

Mesure des résultats

Nous n'avons pas enregistré d'appel sur la Hot Line « Exprimez-vous » sur la période.

Nous n'avons enregistré aucune demande d'acceptation de cadeau.



la protection rapprochée

FRANCE SECURITE
Rue Alain Colas
CS 61856
29218 BREST CEDEX 1
FRANCE

Brest, le 25 février 2011,

Objet : Lettre de déclaration d'engagement au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous réitérer que France Sécurité soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de toujours vouloir faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et les intégrons dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous reconnaissons que notre participation active dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous avons préparé et communiqué une Communication sur le progrès (COP) dans l'année de notre participation, nous conformant aux obligations conditionnant notre participation au Pacte Mondial des Nations Unies, un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial. Notre prochain COP sera publié annuellement, en conformité avec les Directives pour la communication sur le progrès.

Meilleures salutations,

HELIAS Pierre-Yves,
Directeur de France Sécurité.